MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE, ÉNERGÉTIQUE
ET NUMÉRIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP) COMMUN AUX DIFFERENTS LOTS

Conception et animation de formations à l'immobilier et mise à disposition de modules d'autoformation en ligne au profit de l'Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique, destinées à professionnaliser les agents de l'État et des organismes publics.

Procédure de passation : Marché à procédure adaptée – service sociaux et services spécifiques

Le présent marché, qui comporte 3 lots, porte sur les besoins de formations suivants :

Lot 1 : Formations à l'Immobilier durable et résilient ;

Lot 2 : Formations à la gestion opérationnelle et maîtrise d'ouvrage ;

Lot 3 : Formations aux nouveaux espaces de travail ;

Pour les différentes formations des lots 1 et 2, le besoin reste stable. La direction de l'immobilier de l'État (DIE) anticipe une augmentation du besoin relatif à la formation sur les nouveaux espaces de travail. Outre la conception et l'animation de formations, la conception ou la mise à disposition de modules d'autoformation en ligne sont également intégrées à ce marché.

POUVOIR ADJUDICATEUR

ÉTAT :

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique.

Secrétariat général

Service des achats et des finances
Sous-direction de la gestion financière et des achats
Bureau des Achats Mutualités de l'Administration Centrale (BAMAC)

139 rue de Bercy 75012 PARIS

Table des matières

1 PRESENTATION DU REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR 4

2 PRESENTATION DU PRESCRIPTEUR 4

2.1 Présentation de l'IGPDE 4

2.2 Présentation du département 5

3 CONTEXTE DE LA DEMANDE 5

4 PROJETS DE FORMATION 6

4.1 *Lot n°1 : Immobilier durable et résilient* 6

4.1.1 Public 7

4.1.2 Compétences 8

4.1.3 Durée estimative et dates des formations à venir 12

4.1.4 Profil des formateurs, équipe pédagogique, coordonnateur pédagogique 14

4.1.5 Méthodes pédagogiques 14

4.2 Lot n°2 : Formations en gestion opérationnelle et maîtrise d'ouvrage 14

4.2.1 Public 15

4.2.2 Compétences 15

4.2.3 Durée estimative et dates des formations à venir du lot n°2 17

4.2.4 Profil des formateurs, équipe pédagogique, coordonnateur pédagogique du lot n°2 18

4.2.5 Méthodes pédagogiques 19

***4.3 Lot n°3 : N*ouveaux espaces de travail** 19

4.3.1 Public 19

4.3.2 Compétences 19

4.3.3 Durée estimative et dates des formations à venir du lot n°3 20

4.3.4 Profil des formateurs, équipe pédagogique, coordonnateur pédagogique pour le lot °3 20

4.3.5 Méthodes pédagogiques 20

5 ORGANISATION PEDAGOGIQUE DES FORMATIONS EN DISTANCIEL OU PRESENTIEL (COMMUNE AUX 3 LOTS) 21

5.1 Lieux de la formation 21

5.2 Durée 21

5. 3 Taille des groupes 21

5.4 Outils 21

5.5 Évaluation 22

6 PRESTATIONS ATTENDUES 23

6.1 Conception initiale 23

6.2 Conception d'une formation supplémentaire 23

6.3 Adaptation du contenu de la formation et des supports 24

6.4 Conversion au format mixte (autoformation en ligne et présentiel simultanés) d'un module initialement en présentiel ou en distanciel 25

6.5Animation de formations en présentiel26
6.5.1 Animation d'une formation au format classe virtuelle sur l'outil de l'IGPDE 26
6.5.2 Animation d'une formation au format classe virtuelle sur l'outil du prestataire 27
6.6 Conception, participation et mise à disposition de modules d'autoformation en ligne.....27
6.6.1 Conception, réalisation et mise à disposition, sur la plateforme de l'IGPDE, d'un nouveau module d'autoformation en ligne sur mesure 28
6.6.3 Mise à disposition, sur la plateforme de l'Igpde, d'un module d'autoformation en ligne existant 28
6.6.4 Accès à un module d'autoformation en ligne existant sur l'outil du prestataire 29
7-LISTE DES ANNEXES29

1 PRESENTATION DU REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La professionnalisation et le regroupement de la fonction achat au Secrétariat général ont donné lieu en 2019 à des travaux partagés entre les services prescripteurs et les acteurs de l'achat du SG. Ils ont conduit à la création, le 1er février 2020, d'un bureau des achats mutualisés d'administration centrale (BAMAC) rattaché à la sous-direction de la gestion financière et des achats (SAFi2) du service des achats, des finances et de l'immobilier (SAFI). Ce bureau prend en charge toutes les procédures d'achats relevant de son périmètre, y compris les achats de l'IGPDE.

2 PRESENTATION DU PRESCRIPTEUR

2.1 Présentation de l'IGPDE

Créé par arrêté du 5 juillet 2001 modifié, l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE) est un service à compétence nationale rattaché au secrétariat général du ministère de l'Économie, des Finances, de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique (MEFSIN).

Il est investi d'une double mission :

D'une part, il assure l'essentiel de la formation continue des agents en poste dans l'administration centrale des ministères économiques et financiers. Il contribue de façon notable à l'offre de formation inter-directionnelle pour les agents des directions à réseau. Il ouvre enfin largement ses actions de formation aux agents des autres ministères, en particulier dans les domaines relevant des missions des ministères financiers.

D'autre part, il exerce une mission de veille, de recherche et de réflexion en matière de gestion publique et de développement économique. L'IGPDE a ainsi pour vocation de permettre aux acteurs publics et aux représentants des milieux économiques ou de la société civile de confronter leurs points de vue et leurs expériences.

L'IGPDE propose un catalogue annuel de formations destiné aux personnels d'administration centrale et des services déconcentrés des ministères économiques et financiers, ainsi qu'aux personnels des autres administrations de l'État.

L'IGPDE est un des premiers organismes publics de formation à obtenir la certification Qualiopi.

C'est notamment dans ce cadre que l'IGPDE s'investit dans l'approche par compétences pour ses formations catalogue et spécifique, à chaque fois que cela est pertinent, en précisant les compétences visées, en rendant les formations opérationnelles par des exercices, des études de cas ou des mises en situation, en développant l'évaluation des prérequis avant la formation, l'évaluation des acquis en cours et en fin de formation, et l'évaluation à froid.

2.2 Présentation du département

Au sein du bureau des actions de modernisation de l'IGPDE, le département du développement économique (DEVECO) propose des formations dans les domaines suivants :

- l'économie générale ;
- la connaissance, le fonctionnement et l'accompagnement des entreprises publiques et privées ;
- l'audit comptable et financier ;
- le développement durable et la transition écologique ;
- et l'immobilier durable.

Ce département propose également un cycle de séminaires et des cycles de conférences. À ce titre, il organise :

- le cycle des hautes études pour le développement économique (CHEDE), qui concerne des cadres dirigeants des secteurs public et privé ainsi que des responsables de la société civile ;
- des cycles de conférences thématiques en économie et transition écologique.

3 CONTEXTE DE LA DEMANDE

L'IGPDE propose, dans son catalogue, des formations en immobilier durable à l'attention des agents de l'État et établissements publics d'État et plus particulièrement à destination des agents de la Direction de l'immobilier de l'État (DIE).

Il répond aussi aux demandes de formations spécifiques émanant de services et directions des ministères financiers et d'entités qui en dépendent. Ces stages spécifiques sont conçus en associant la direction commanditaire, le prestataire et l'IGPDE. Le public est homogène dans le sens où il est issu d'une même direction ou service mais peut être hétérogène en termes de connaissances/compétences ou de niveau hiérarchique. Le contenu des stages spécifiques peut relever de thématiques classiques inscrites au catalogue mais également porter sur de nouveaux thèmes qui nécessitent une conception spécifique ex nihilo. Il appartient au prestataire de répondre précisément à la demande de la direction en établissant un programme « sur mesure » sur la base de spécifications établies par l'IGPDE et le commanditaire.

Le nombre et la fréquence des demandes de formations spécifiques sont aléatoires selon les années car elles dépendent des besoins des services, lesquels sont évolutifs.

Les formations catalogue ou spécifiques comportent des apports théoriques et pratiques privilégiant des approches concrètes et opérationnelles. Par ailleurs, l'approche par compétences suppose la définition fine des compétences visées, la mise en place de questionnaires permettant de valider les prérequis, des quiz en cours et en fin de formation, des études de cas pratiques, des apports de méthodes, outils et grilles d'analyses, l'évaluation des compétences acquises après la formation.

Le cadre d'action stratégique de l'IGPDE comporte notamment, parmi ses orientations stratégiques majeures, l'objectif de développer les compétences :

- en permettant au public formé d'évaluer ses compétences ;
- et en implémentant des procédés pédagogiques au plus près des besoins de chacun.

L'approche par compétences suppose la définition fine des compétences visées. Les compétences sont évaluées en amont et en aval de la formation par la mise en place de questionnaires permettant de valider les prérequis, des quiz en cours et en fin de formation, des études de cas pratiques, des apports de

méthodes, outils et grilles d'analyses, d'un questionnaire d'évaluation des compétences acquises après la formation (à chaud).

La présente consultation vise à renouveler le marché actuel de prestations de formations en intégrant des formations nouvelles.

Le présent accord cadre est divisé en 3 lots :

- **Lot n°1 : Immobilier durable et résilient ;**
- **Lot n°2 : Gestion opérationnelle et maîtrise d'ouvrage**
- **Lot °3 : Nouveaux espaces de travail.**

Le volumes des formations est précisé ci-dessous pour chaque lot.

Les formations se déroulent essentiellement dans les locaux de l'IGPDE, à Vincennes, pour des groupes de **8 à 16 stagiaires. Le nombre de stagiaires minimum est de 8.**

La demande de devis et la commande préciseront le nombre de stagiaires prévu à la formation.

4 PROJETS DE FORMATION

Pour chaque lot, les formations envisagées sont décrites dans un paragraphe dédié.

Les modalités d'organisation des formations [en présentiel, à distance, voire mixte (présentiel, distanciel voire autoformation en ligne)] sont mentionnées à titre prévisionnel et sont susceptibles d'évoluer, en fonction des besoins, durant les années couvertes par le marché.

Certaines sessions de formations de chaque lot, inscrites au catalogue de l'IGPDE, pourront être animées par des vacataires de la fonction publique ou assimilés, en sus des jours confiés au titulaire du marché.

4.1 *Lot n°1 : Immobilier durable et résilient*

L'IGPDE propose des formations en matière d'immobilier durable dans son catalogue, à l'attention des agents de l'État. Plus spécifiquement à des agents de la DIE, du bureau SIEP ou tout agent concerné par les questions immobilières. Il répond aussi aux demandes de formations spécifiques émanant de **différents services et directions des ministères financiers et des établissements publics d'État qui en dépendent.**

Le parcours qui sera confié au prestataire se décline en **15 formations**, qui s'adressent aux **agents des différents services des ministères économiques et financiers voire d'entités qui en dépendent.**
Leur date de mise en œuvre est variable (2027, 2028 ou 2029) jusqu'à la fin du marché en 2030.
Il pourra être prévu, dans le cadre du marché, d'adapter en format digitalisé les formations indiquées en présentiel infra.

Les formations du lot n°1 seront mises en œuvre sur les deux premières années d'exécution du marché.

7 formations à mettre en œuvre à partir de 2027 :

Parcours initiation (4 formations) :

➢ **Les fondamentaux de la transition énergétique appliquée à l'immobilier de l'État :** parcours initiation, démarrage en 2027 ; disponible toute l'année sur Mentor et la plateforme IGPDE ;

Précision : cette formation sera conçue par le prestataire et validée par la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) ; les éléments du support existant seront communiqués au prestataire ;

- Mener un projet immobilier en intégrant les enjeux écologiques et énergétiques en présentiel ;
- Mener un projet immobilier en intégrant les enjeux écologiques et énergétiques en classe virtuelle ;
- Usages éco-responsables de l'énergie dans les bâtiments publics : comment agir avec les occupants ? En présentiel.

Précision : cette formation sera mise en œuvre durant l'année 2027 en s'appuyant sur les supports déjà existants. Le module sera refondu à compter de 2028.

Parcours approfondissement (3 formations) :

- **Les fondamentaux de la transition énergétique appliquée à l'immobilier de l'État** : actualités, en classe virtuelle ;
- **Mettre en œuvre la transition énergétique dans les bâtiments de l'État** (échelles parc et site), en présentiel ;
- **Économie circulaire** : réemploi et gestion de déchets sur les chantiers de déconstruction ;

8 formations à mettre en œuvre à compter de 2028 avec un échelonnement jusqu'en 2030 conformément au calendrier prévisionnel ci-dessous :

Parcours initiation (3 formations) :

- **Fondamentaux pour un immobilier de l'État résilient face aux impacts du changement climatique** : cette formation en module d'autoformation en ligne, disponible début 2028, doit s'appuyer sur une formation en cours d'élaboration par la DIE ;
- **Fondamentaux sur la donnée au service de la résilience écologique de l'immobilier de l'État** (échelles parc et site) : module d'autoformation en ligne disponible à compter de 2028 sur les plateformes de l'IGPDE et Mentor ;
- **Fondamentaux de la sobriété des usages et de l'exploitation-maintenance** : module d'autoformation en ligne disponible à compter de 2028 sur les plateformes de l'IGPDE et Mentor ;

Parcours Approfondissement (4 formations) :

Pour un immobilier résilient face aux impacts du changement climatique – approche stratégique à l'échelle d'un parc : classe virtuelle, à compter de 2028 ;

- **Pour un immobilier résilient face aux impacts du changement climatique** : approche opérationnelle à l'échelle d'un site : classe virtuelle, à compter de 2028 ;
- **Sobriété des usages et exploitation-maintenance** : comment animer une démarche impliquant les occupants ? En présentiel, à compter de 2028 ; Précision : ce volet porte sur l'accompagnement de l'animation d'une démarche de sobriété des usages et d'exploitation-maintenance ;
- **La donnée au service de la résilience écologique de l'immobilier de l'État** : en présentiel, à compter de 2029.

Parcours expertise (1 formation) :

- **Décarbonation** : solutions à mettre en œuvre pour décarboner un parc immobilier ; en présentiel, à compter de 2028.

4.1.1 Public

Les formations de ce lot s'adressent à des cadres et agents de l'État affectés au sein des ministères économiques et financiers ou dans d'autres ministères, dans les services centraux ou déconcentrés, ou établissements publics nationaux/opérateurs, et plus spécifiquement à des agents de la DIE, du bureau SIEP ou tout agent concerné par les questions immobilières.

4.1.2 Compétences

Les 15 formations demandées pour le lot n°1 visent **l'acquisition des compétences suivantes** :

Pour les 7 formations à mettre en œuvre dès 2027

➢ **Les fondamentaux de la transition énergétique appliquée à l'immobilier de l'État :**

Prérequis : Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

Compétences visées :

- Identifier les enjeux de la transition énergétique dans les bâtiments publics ainsi que le cadre réglementaire ;
- Connaître les orientations, acteurs et outils de la politique immobilière de l'État pour la transition énergétique ;
- Définir les leviers d'action mobilisables.

➢ **Mener un projet immobilier en intégrant les enjeux écologiques et énergétiques (proposé en présentiel et classe virtuelle, soit 2 formations) :**

Prérequis : Oui, à savoir « Les fondamentaux de la transition énergétique appliquée à l'immobilier de l'État » ou connaissances équivalentes .

Compétences visées :

- Identifier les enjeux et le cadre juridique en matière environnementale et énergétique dans les bâtiments publics.
- Connaître tous les aspects environnementaux à prendre en compte dans le bâtiment et l'îlot/quartier.
- Définir les différents outils environnementaux existants pour le bâtiment et son territoire.
- Intégrer l'environnement et la sobriété énergétique dans les différentes phases d'un projet (montage d'opération, conduite d'opération et exploitation/maintenance).

➢ **Usages éco-responsables de l'énergie dans les bâtiments publics : comment agir avec les occupants ?**

Prérequis : Oui, à savoir « Les fondamentaux de la transition énergétique appliquée à l'immobilier de l'État » ou connaissances équivalentes ;

Compétences visées :

- Identifier les grands postes de consommation énergétique dans les bâtiments et les besoins qu'ils viennent satisfaire.
- Repérer les fondamentaux du confort au travail et comprendre comment l'énergie y répond.
- Exploiter les gisements d'économies d'énergie.
- Analyser les besoins, les attentes et les pratiques, les freins et les résistances spécifiques au changement des occupants.
- Utiliser une méthodologie pour bâtir et mettre en œuvre un plan d'actions avec les occupants pour réduire les consommations d'énergies par des usages sobres et efficaces.
- Pérenniser le plan d'actions.

Les 3 formations suivantes s'inscrivent dans un parcours d'approfondissement :

➢ **Fondamentaux de la transition énergétique appliquée à l'immobilier de l'État – Actualités**

Prérequis : Oui, à savoir « Les fondamentaux de la transition énergétique appliquée à l'immobilier de l'État » ou connaissances équivalentes .

Compétences visées :

- Maîtriser les évolutions du cadre réglementaire.
- Maîtriser les nouveaux outils de la politique immobilière de l'État liés à la transition énergétique.

- Mettre en œuvre les leviers d'action prioritaires.

➢ **Mettre en œuvre la transition énergétique dans les bâtiments de l'État (échelles parc et site) :**

Prérequis : Oui, à savoir « Les fondamentaux de la transition énergétique appliquée à l'immobilier de l'État » ou connaissances équivalentes.

Compétences visées :

- Identifier les grandes étapes de la méthodologie d'élaboration d'un plan d'action d'amélioration continue de la performance énergétique sur un parc immobilier.
- Identifier les parties prenantes et les acteurs clefs.
- Qualifier et quantifier la performance énergétique du parc afin d'identifier les bâtiments à enjeux et les actions prioritaires.
- Construire différents scénarios d'interventions sur les bâtiments en faisant appel aux différents leviers de la transition (travaux, maintenance, usages).
- Choisir des indicateurs de suivi d'amélioration de la performance énergétique.

➢ **Économie circulaire : réemploi et gestion de déchets sur les chantiers de déconstruction**

Prérequis : Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

Compétences visées :

- Appliquer la réglementation en matière de gestion de déchets du bâtiment et de responsabilité du maître d'ouvrage.
- Utiliser une méthodologie de diagnostic déchets.
- Intégrer des prescriptions déchets dans les marchés.
- Citer les facteurs impactant la valorisation des déchets de déconstruction.
- Identifier les différentes filières de recyclage.

Pour les 8 formations dont la mise en œuvre est prévue sur 2028 et 2029 :

Parcours initiation (3 formations) :

➢ **Fondamentaux pour un immobilier de l'État résilient face aux impacts du changement climatique :**

Prérequis : non ;

Compétences visées :

- Appréhender les évolutions climatiques à venir, notamment à travers la TRACC, et les principaux phénomènes auxquels les bâtiments devront faire face aux horizons 2050 et 2100.
- Comprendre la notion de risque et distinguer aléa, enjeux exposés et vulnérabilité, et comprendre le caractère systémique des risques climatiques.
- Comprendre les principes de l'adaptation et de la résilience appliqués à l'immobilier.
- Identifier les principaux leviers de réduction des vulnérabilités : connaissance, prévention, organisation, usages, exploitation, gestion de crise, adaptation des bâtiments et de leur environnement.
- Comprendre que l'adaptation d'un parc immobilier suppose des choix, des arbitrages et une priorisation en fonction des enjeux à préserver.
- Disposer de premières clés pour intégrer l'adaptation dans la gestion et les décisions relatives à l'immobilier, et développer un réflexe « adaptation » au quotidien.

➢ **Fondamentaux sur la donnée au service de la résilience écologique de l'immobilier de l'État (échelles -parc et site) ;**

Prérequis : Oui, à savoir :

- « Fondamentaux pour un immobilier de l'État résilient face aux impacts du changement climatique » et « Les fondamentaux de la transition énergétique appliquée à l'immobilier de l'État » ou connaissances équivalentes ;
- avoir suivi la formation « Mise à jour et suivi de la connaissance du parc occupé – Applications RT et OAD » ou connaître le fonctionnement des outils internes référentiel technique – RT/Outil d'aide au diagnostic – OAD, et connaître le fonctionnement de l'outil de suivi des fluides interministériel – OSFi.

Compétences visées :

- Comprendre le rôle stratégique de la donnée pour anticiper les risques et définir un plan d'amélioration de la performance écologique.
- Appréhender les enjeux de sécurité et de protection des données.
- Connaître les données utiles à la performance écologique, savoir où les trouver.
- Exploiter les outils de suivi et de pilotage (outils internes État RT/OAD, OSFi ou OSF, données en open data….
- Savoir analyser la qualité de la donnée (notion d'ordre de grandeur sur les ratios…).
- Savoir croiser les données écologiques avec d'autres données internes ou externes (état de santé des bâtiments, usages, infrastructures, climat, etc.).
- Comprendre les données pour orienter la décision.

➢ **Fondamentaux Sobriété des usages et de l'exploitation-maintenance (à compter de 2028) :**

Prérequis : Oui, à savoir « Les fondamentaux de la transition énergétique appliquée à l'immobilier de l'État » ou connaissances équivalentes.

Compétences visées :

- Identifier les grands postes de consommation énergétique dans les bâtiments et les besoins qu'ils viennent satisfaire.
- Identifier les fondamentaux du confort au travail et comprendre comment l'énergie y répond.
- Exploiter les gisements d'économie via le volet usages et exploitation-maintenance.
- Analyser les besoins, les attentes et les pratiques, les freins et les résistances spécifiques au changement des occupants.

Parcours approfondissement (4 formations) :

➢ **Pour un immobilier résilient face aux impacts du changement climatique – approche stratégique à l'échelle d'un parc :**

Prérequis : Oui- « Fondamentaux pour un immobilier de l'État résilient face aux impacts du changement climatique » ou connaissances équivalentes ».

Compétences visées :

- Identifier les aléas climatiques auxquels un parc immobilier est exposé et comprendre leur évolution à l'échelle du territoire.
- Distinguer, à l'échelle d'un parc, les enjeux à préserver, leur exposition aux aléas et leurs vulnérabilités afin d'apprécier les risques.
- Intégrer le caractère systémique des risques, notamment les interdépendances entre bâtiments, réseaux, infrastructures, activités et territoires.
- Identifier les principaux cadres, plans, réglementations, outils et acteurs utiles à la construction d'une démarche d'adaptation ;
- Réaliser un diagnostic des risques climatiques d'un parc immobilier en partant des enjeux à préserver et en identifiant les principales vulnérabilités ;
- Prioriser les actifs, les risques et les situations nécessitant une intervention ;

- Identifier et hiérarchiser les différentes actions mobilisables pour réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience du parc et des activités qu'il héberge ;
- Élaborer les premières orientations d'une stratégie d'adaptation à l'échelle d'un parc immobilier et définir une trajectoire de mise en œuvre ;
- Mettre en pratique les principales étapes de la démarche à travers des cas pratiques et des situations représentatives de la gestion d'un parc immobilier ;
- Intégrer progressivement l'adaptation et la résilience climatique dans la stratégie immobilière globale, les décisions d'investissement, de maintenance, de transformation et de gestion du parc.

➢ **Pour un immobilier résilient face aux impacts du changement climatique : approche opérationnelle à l'échelle d'un site ;**

Prérequis : Oui- « Fondamentaux pour un immobilier de l'État résilient face aux impacts du changement climatique » ou connaissances équivalentes.

Compétences visées :

- Comprendre comment les phénomènes climatiques et leur évolution peuvent affecter un bâtiment, ses équipements, ses occupants ainsi que les usages et activités qu'il héberge ;
- Identifier les enjeux et les fonctions à préserver pour assurer la continuité des activités;
- Réaliser un diagnostic des vulnérabilités du site en analysant ses caractéristiques architecturales, constructives et techniques, ainsi que ses usages, son exploitation et son organisation ;
- Prendre en compte les dépendances du site à son environnement et au territoire dans lequel il s'inscrit (réseaux, infrastructures,…) ;
- Identifier les solutions architecturales, techniques, organisationnelles et d'exploitation mobilisables pour réduire les vulnérabilités aux différents aléas et renforcer la résilience du bâtiment et des activités qu'il héberge ;
- Analyser la complémentarité, les limites et les éventuels risques de mal adaptation des différentes solutions ;
- Identifier les mesures pouvant être mises en œuvre à court terme et celles à intégrer dans les décisions de maintenance, de rénovation, de restructuration ou de transformation du bâtiment et construire un plan d'action séquencé sur différentes temporalités.

➢ **Sobriété des usages et exploitation-maintenance : comment animer une démarche impliquant les occupants ?**

Prérequis : Oui à savoir « Les fondamentaux de la transition énergétique appliquée à l'immobilier de l'État » et « Sobriété des usages et de l'exploitation-maintenance » ou connaissances équivalentes .

Compétences visées :

- Savoir bâtir et mettre en œuvre un plan d'action pour réduire les consommations d'énergies par des usages sobres et efficaces et des actions sur l'exploitation-maintenance ;
- Identifier les acteurs (référents) ;
- Savoir embarquer les occupants et les gestionnaires exploitation maintenance (y compris pilotage prestataires externes)
- Déterminer les indicateurs de suivi ;
- Pérenniser la mise en œuvre des actions.

➢ **La donnée au service de la résilience écologique de l'immobilier de l'État**

Prérequis :

Oui- « Fondamentaux pour un immobilier de l'État résilient face aux impacts du changement climatique » et « Les fondamentaux de la transition énergétique appliquée à l'immobilier de l'État » et « Fondamentaux sur la donnée au service de la résilience écologique de l'immobilier de l'État (échelles parc et site) » ou connaissances équivalentes ;

Compétences visées :

- Identifier des indicateurs clés.
- Savoir construire et suivre des tableaux de bord.
- Savoir analyser la qualité de la donnée.
- Définir un plan d'action pour améliorer la donnée.
- Utiliser la donnée pour orienter la décision/transformer les données en recommandations opérationnelles.
- Communiquer les résultats des données auprès des différents publics.

Parcours Expertise :

- **Décarbonation : solutions à mettre en œuvre pour décarboner un parc immobilier**

Prérequis : Oui tout le parcours initiation ou approfondissement ou connaissances équivalentes ;

Compétences visées :

- Connaître les sources d'émissions de gaz à effet de serre du bâtiment ;
- Identifier les leviers de décarbonation avec un panorama des solutions les plus mises en œuvre (avantage / frein) ;
- Prioriser les actions à fort impact ;
- Savoir mettre œuvre des solutions ;
- Évaluer le coût des différentes solutions ;
- Savoir capitaliser sur les solutions mises en œuvre dans un processus d'amélioration.

4.1.3 Durée estimative et dates des formations à venir

La mise en œuvre des formations débute en 2027 et s'échelonne sur 2028, 2029 et 2030 selon le calendrier prévisionnel ci-dessous. Elles seront définies en accord avec le titulaire du marché.

7 formations à mettre en œuvre à partir de 2027

Parcours initiation (4 formations) :

- **Les fondamentaux de la transition énergétique appliquée à l'immobilier de l'État (**webinaire) : module d'autoformation en ligne découpé en 2 à 3 séquences pédagogiques/chapitres de 20 à 30 mn chacun); disponible toute l'année sur Mentor et la plateforme IGPDE ;
- **Mener un projet immobilier en intégrant les enjeux écologiques et énergétiques**, en présentiel (durée 2 jours, 2 sessions catalogue par an) ;
- **Mener un projet immobilier en intégrant les enjeux écologiques et énergétiques**, en classe virtuelle (durée 3*0,5 jour, 2 sessions catalogue par an) ;
- **Usages éco-responsables de l'énergie dans les bâtiments publics : comment agir avec les occupants** en présentiel, (2 jours et 2 sessions catalogue par an – formations uniquement déployées en 2027).

Parcours approfondissement (3 formations) :

- **Fondamentaux de la transition énergétique appliquée à l'immobilier de l'État – Actualités** : classe virtuelle durée 0,5 jour, 1 session catalogue par an ; prévision : 2e semestre 2027 ;
- **Mettre en œuvre la transition énergétique dans les bâtiments de l'État (échelles parc et site)** , en présentiel (durée 1 jour, 2 sessions catalogue par an), prévision : 1er semestre 2027 et 2ème semestre 2027 ;
- **Économie circulaire : réemploi et gestion de déchets sur les chantiers de déconstruction** en présentiel (durée 1 jour, 1 session catalogue par an), formation répondant à un besoin de SIEP BIET ; prévision : 1er semestre 2027 ;

Les dates des formations qui débuteront en 2028 voire 2029 seront définies en accord avec le titulaire du marché, et ce jusqu'en 2030.

8 formations à mettre en œuvre à compter de 2028 et sur 2029 et 2030 selon le calendrier prévisionnel ci-dessous :

Parcours initiation (3 formations) :

- **Fondamentaux pour un immobilier de l'État résilient face aux impacts du changement climatique** : module d'autoformation en ligne d'une durée de 2 heures maximum et un découpage en séquences pédagogiques de 20 à 30 minutes, disponible début 2028, doit s'appuyer sur une formation en cours d'élaboration par la DIE ;
- **Fondamentaux sur la donnée au service de la résilience écologique de l'immobilier de l'Etat -échelle parc et site** : module d'autoformation en ligne d'une durée maximale de 1H30 et un découpage en séquences pédagogiques de 20 à 30 minutes, à compter de 2028 ;
- **Fondamentaux Sobriété des usages et de l'exploitation-maintenance** : module d'autoformation en ligne d'une durée de 2 heures maximum et un découpage en séquences pédagogiques de 20 à 30 minutes, à compter de 2028.

Parcours Approfondissement (4 formations) :

- **Pour un immobilier résilient face aux impacts du changement climatique – approche stratégique à l'échelle d'un parc**, classe virtuelle (durée 1 jour – 2 sessions catalogue par an), 1 formation au 1er semestre et une formation au 2ème semestre à compter de 2028 ;
- **Pour un immobilier résilient face aux impacts du changement climatique** : **approche opérationnelle à l'échelle d'un site**, classe virtuelle (durée 1 jour, 2 sessions catalogue par an), 1 formation au 1er semestre et une formation au 2ème semestre à compter de 2028 ;
- **Sobriété des usages et exploitation-maintenance** : comment animer une démarche impliquant les occupants ? en présentiel (durée 1 jour, 3 sessions catalogue par an)
- **La donnée au service de la résilience écologique de l'immobilier de l'État**, en présentiel (durée 1 jour, 2 sessions catalogue par an) ; 1 au premier semestre et 1 au second semestre de 2029 ;

Parcours expertise (1 formation) :

- **Décarbonation** : solutions à mettre en œuvre pour décarboner un parc immobilier en présentiel (durée 1 jour, 2 sessions catalogue par an), 1 au 1er semestre et 1 au 2ème semestre de 2028 ;

Soit un besoin global de journées de formation catalogue estimé à 14,5 jours la 1ère année du marché puis 19,5 jours pour la 2ème année du marché en 2028 et 21,5 jours par an sur 2029 et 2030.

Le titulaire pourra être sollicité également pour des **demandes de formations spécifiques à hauteur d'environ 9 jours supplémentaires par an par rapport au besoin global.** La nature et les objectifs de ces formations spécifiques seront indiquées au titulaire. Le programme, le format et le déroulé seront définis en accord entre l'acheteur et le titulaire du marché. Elles donneront lieu à l'établissement d'un devis sur la base des prix définis à l'annexe financière.

Le nombre de jours de formation confié au prestataire est ainsi estimé à 23,5 jours par an pour 2027 puis 28,5 jours en 2028 auquel s'ajoutent 3 jours relatifs au démarrage à compter de 2029 de la formation « La donnée au service de la résilience écologique de l'immobilier de l'État » (durée 1 jour, 2 sessions catalogue et une session spécifique par an).

4.1.4 Profil des formateurs, équipe pédagogique, coordonnateur pédagogique

Les intervenants devront être des praticiens de l'immobilier et posséder des compétences pédagogiques affirmées.

Pour ce lot n°1, l'équipe pédagogique doit comporter un **minimum de 3 formateurs**.

Le titulaire désigne un coordonnateur pédagogique, dans son mémoire technique remis à l'appui de l'offre, qui est l'interlocuteur principal de l'IGPDE et du BAMAC, pouvant être joint par téléphone ou par courrier électronique. Le coordonnateur pédagogique est chargé de :

- présenter la proposition pédagogique des formations ;
- s'assurer de la bonne transmission par les formateurs à l'IGPDE des supports de cours, les exercices pratiques et toute documentation jugée nécessaire à la tenue des formations ;
- assurer la cohérence des formations proposées ;
- suivre le calendrier des formations avec le représentant de l'IGPDE ;
- proposer l'intervenant adapté pour chaque prestation ;
- assurer auprès de ses formateurs la transmission des informations et des demandes de l'IGPDE et de la bonne prise en compte par ceux-ci ;
- participer à la réunion de démarrage. Le coordonnateur pédagogique pourra être accompagné lors de cette réunion par des formateurs appelés à intervenir à l'IGPDE ;
- corriger, le cas échéant, tout défaut de la prestation ;
- participer aux réunions d'avancement et suivi de l'avancement du projet ;
- faire le lien pour les échanges administratifs.

4.1.5 Méthodes pédagogiques

Les formations se dérouleront en présentiel ou à distance.

Elles devront être très concrètes et opérationnelles. Une méthode de formation participative, favorisant les échanges et les débats à l'intérieur du groupe, est mise en place par le titulaire.

Les apports théoriques devront être accompagnés **d'illustrations**. Des exercices et cas **pratiques transposables** dans les divers contextes professionnels des stagiaires ainsi que des **outils directement opérationnels** seront proposés. Ils tiendront compte, si possible, des besoins des stagiaires exprimés en amont dans un questionnaire et communiqués par l'IGPDE au titulaire du marché. Ce même questionnaire permet également de vérifier les prérequis.
Des **activités d'ancrage mémoriel** seront proposées en cours et en fin de formation.

Les propositions de formations mixtes seront accueillies favorablement.

4.2 Lot n°2 : Formations en gestion opérationnelle et maîtrise d'ouvrage

Le parcours en montage et pilotage des opérations immobilières se décline en **7 formations,** qui s'adressent aux agents des différents services des ministères économiques et financiers ainsi que d'autres ministères et établissements publics d'État :

- Économie de la construction : méthodologie d'estimation des coûts d'une construction ;
- Prévenir et traiter les désordres d'un bâtiment ;

- Enjeux des bâtiments intelligents ;
- La cybersécurité dans les bâtiments intelligents ;
- BIM : building information modeling ;
- Accessibilité des établissements et aménagements ;
- Traitement des risques liés à l'amiante et au plomb ;

4.2.1 Public

Les personnes concernées sont des agents de l'État, en contact direct ou indirect avec des entités publiques de l'État plus particulièrement des agents de la DIE, chefs de projets immobiliers de l'État, responsables de patrimoine immobilier public et autres agents chargés de piloter une opération immobilière pour le compte de l'État.

Spécificités s'agissant de la formation « Enjeux des bâtiments intelligents » :

Public :

- Agents du SNUM chargés du pilotage de projets IT liés au smart building (parmi lesquels des managers) ;
- Agents du secteur bâtimentaire qui ont besoin de connaître l'état de l'art en matière de smart building.

L'intégration de cas pratiques concrets est possible, il s'agira d'adapter le module au contexte du bâtiment tertiaire. Les attentes seront différentes selon les profils.

Spécificité s'agissant de la formation « Cybersécurité dans les bâtiments intelligents » :

Public :
Il faudra mobiliser et impliquer les agents du RSSI, les collègues chargés de la GTB et GTC (Gestion Technique des Bâtiments (GTB) et la Gestion Technique Centralisée (GTC), et les collègues chargés des infrastructures.

4.2.2 Compétences

Précision sur les 7 formations demandées :

- **Économie de la construction : méthodologie d'estimation des coûts d'une construction :**

-Prérequis : Oui à savoir : Connaissances de base en technologie du bâtiment, lecture de plans et organisation de chantier.

- Compétences visées :

- Identifier les différentes approches économiques d'une opération de construction ou de rénovation.
- Assurer la gestion économique des travaux par un contrôle efficace de la variation des coûts entre l'esquisse et la réception des travaux.
- Utiliser une méthode d'estimation rapide des coûts de travaux.

- **Prévenir et traiter les désordres d'un bâtiment :**

-Prérequis : aucun.

-Compétences visées :

- Identifier et analyser les désordres pathologiques les plus usuels concernant les structures, façades et toitures, par typologie de bâtiment.
- Réaliser un diagnostic.
- Gérer les sinistres et lancer les travaux.
- Réaliser un plan d'intervention avec graduation des priorités et chiffrage des travaux prévus.
- Prévenir les désordres d'un bâtiment.

➢ **Enjeux des bâtiments intelligents :**

- Prérequis : agents exerçant des fonctions en lien avec le SI bâtimentaire.

- Compétences visées :

La montée en compétences des équipes en charge des projets de modernisation du SI bâtimentaire pour tendre vers le Smart Building et répondre aux enjeux de Bercy Demain et de sobriété énergétique :

- Identifier les spécificités et les usages du Smart Building
- Apprécier les bénéfices apportés par un Smart Building
- Situer le bâtiment intelligent dans une logique globale : smart city, objets connectés, BIM…

➢ **La cybersécurité dans les bâtiments intelligents :**

- Prérequis : Aucun.

- Compétences visées :

 - Identifier les spécificités et les usages du Smart Building
 - Apprécier les bénéfices apportés par un Smart Building
 - Situer le bâtiment intelligent dans une logique globale : smart city, objets connectés, BIM…

➢ **BIM : building information modeling**

- Prérequis : Connaissances de base en technologie du bâtiment, lecture de plans et organisation de chantier.

- Compétences visées :

 - Préciser la notion de BIM, les opportunités et les risques.
 - Organiser chaque phase en mode projet BIM.
 - Utiliser la maquette numérique et construire la démarche d'innovation par le BIM.

➢ **Accessibilité des établissements et aménagements**

- Prérequis : Aucun.

- Compétences visées :

 - Maîtriser les obligations réglementaires de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des bâtiments à usage professionnel (BUP).
 - Utiliser une méthode de diagnostic d'accessibilité d'un bâtiment existant.
 - Évaluer les solutions techniques de mise en accessibilité d'un bâtiment existant
 - Intégrer la composante accessibilité aux différents stades d'un projet de construction ou de rénovation d'un ERP ou d'un BUP.
 - Élaborer un plan d'actions relatif à un patrimoine d'ERP et de BUP.

➢ **Comment traiter les risques liés à l'amiante et au plomb dans le cadre d'un projet immobilier ?**

- Prérequis : Aucun.

- Compétences visées :

Objectifs et contenus envisagés :

1. Identifier les risques liés à l'amiante et au plomb

- comprendre pourquoi l'amiante et le plomb constituent des risques dans un bâtiment
- identifier les types de bâtiments et de matériaux susceptibles d'être concernés
- savoir à quels moments du projet ces risques doivent être recherchés
- distinguer repérage, diagnostic, évaluation et travaux de traitement.

2. Intégrer ces risques dans la conduite d'un projet immobilier

Comprendre leurs conséquences sur :

- le programme et les études
- le calendrier
- les coûts
- les travaux
- l'exploitation du bâtiment
- la sécurité des occupants et des intervenants.

3. Identifier les responsabilités des différents acteurs

Comprendre ce qui relève notamment :

- du porteur de projet
- des acteurs de la prévention et de la sécurité
- du diagnostiqueur
- de la maîtrise d'ouvrage
- de la maîtrise d'œuvre.

4. Savoir lire et exploiter les documents disponibles

Sans former les participants à réaliser eux-mêmes un diagnostic, être en mesure de repérer dans un rapport :

- la présence ou l'absence d'amiante ou de plomb
- les matériaux concernés et leur localisation
- leur état
- les éventuelles préconisations
- les limites du diagnostic.

4.2.3 Durée estimative et dates des formations à venir du lot n°2

Les dates des formations qui débuteront en 2027 seront définies en accord avec le titulaire du marché.

➢ **Économie de la construction** : méthodologie d'estimation des coûts d'une construction (niveau perfectionnement, durée 3 jours, 3 sessions catalogue par an),

- **Prévenir et traiter les désordres d'un bâtiment** (niveau perfectionnement, durée 2 jours, 2 sessions catalogue par an),
- **Enjeux des bâtiments intelligents** (niveau initiation, durée 1 jour, 2 sessions catalogue par an),
- **La cybersécurité dans les bâtiments intelligents** (niveau initiation, durée 2 jours, 2 sessions catalogue par an),
- **BIM** : building information modeling (niveau initiation, durée 1 jour, 1 session catalogue par an),
- **Accessibilité des établissements et aménagements** (niveau initiation, durée 2 jours, 1 session catalogue par an),
- **Comment traiter les risques liés à l'amiante et au plomb dans le cadre d'un projet immobilier** ? (Niveau initiation, durée 1 jour, 2 sessions catalogue par an),

Soit un besoin global de journées de formation catalogue estimé à 24 jours par an.

Le titulaire pourra être sollicité également pour des **demandes de formations spécifiques à hauteur d'environ 9 jours supplémentaires par an par rapport au besoin global**. La nature et les objectifs de ces formations spécifiques seront indiqués au titulaire. Le programme, le format et le déroulé seront définis en accord entre l'acheteur et le titulaire du marché. Elles donneront lieu à l'établissement d'un devis sur la base des prix définis à l'annexe financière.

Le nombre de jours de formation confiés au prestataire est ainsi estimé à 33 jours par an.

4.2.4 Profil des formateurs, équipe pédagogique, coordonnateur pédagogique du lot n°2

Les intervenants devront être des praticiens, consultants et spécialistes du bâtiment durable et posséder des compétences pédagogiques affirmées. Ils doivent être également experts en BIM et bâtiments intelligents.

Pour la formation à l'amiante, l'animation ou la coanimation doit être réalisée par des inspecteurs du travail, ou ingénieurs-conseils et experts en risques professionnels de l'Assurance Maladie.

Pour ce lot, **l'équipe pédagogique doit comporter un minimum de 3 formateurs**.

Le titulaire désigne un coordonnateur pédagogique, dans son cadre de mémoire technique remis à l'appui de l'offre, qui est l'interlocuteur principal de l'IGPDE et du BAMAC, pouvant être joint par téléphone ou par courrier électronique ;

Le coordonnateur pédagogique est chargé de :

- présenter la proposition pédagogique des formations ;
- s'assurer de la bonne transmission par les formateurs à l'IGPDE des supports de cours, les exercices pratiques et toute documentation jugée nécessaire à la tenue des formations ;
- assurer la cohérence des formations proposées ;
- suivre le calendrier des formations avec le représentant de l'IGPDE ;
- proposer l'intervenant adapté pour chaque prestation ;
- assurer auprès de ses formateurs la transmission des informations et des demandes de l'IGPDE et de la bonne prise en compte par ceux-ci ;
- participer à la réunion de démarrage. Le coordonnateur pédagogique pourra être accompagné lors de cette réunion par des formateurs appelés à intervenir à l'IGPDE ;
- corriger, le cas échéant, tout défaut de la prestation ;
- participer aux réunions d'avancement et suivi de l'avancement du projet ;
- faire le lien pour les échanges administratifs.

4.2.5 Méthodes pédagogiques

Les formations se dérouleront en présentiel ou à distance.

Elles devront être très concrètes et opérationnelles. La méthode de formation **participative**, favorisant les échanges et les débats à l'intérieur du groupe, est mise en place par le titulaire.

Les apports théoriques devront être **accompagnés d'illustrations et d'exemples** en lien avec le MEF ; des exercices et des **cas pratiques transposables** dans les divers contextes professionnels des stagiaires. Des exercices et des cas pratiques et des **outils directement opérationnels** seront proposés. Ils tiendront compte, autant que faire se peut, des besoins des stagiaires exprimés en amont et communiqués par l'IGPDE au titulaire du marché. Le questionnaire permet aussi de vérifier les prérequis.

Des activités d'ancrage mémoriel seront proposées en cours et en fin de formation.

Les propositions de formations mixtes seront accueillies favorablement.

4.3 Lot n°3 : Nouveaux espaces de travail

Cette formation actuellement s'adresse aux agents des différents services des ministères économiques et financiers ainsi que d'autres ministères et établissements publics d'État. Sont principalement concernés : les Chefs de projet immobilier, architecte, responsable de gestion de patrimoine immobilier, cadre technique ou administratif, chargé de la construction ou de la rénovation d'un bâtiment.

- **Nouveaux espaces de travail** (niveau initiation) :

Un module d'autoformation en ligne est défini en prérequis, à réaliser en autonomie avec quiz d'évaluation intégré, axé sur les grands principes de la circulaire surfaces et des apports et exemples concrets (durée approximative de 30 minutes) ;

- **Module en présentiel sur les nouveaux espaces de travail** :

Durée 1,5 jour, 4 sessions catalogue par an. Le prestataire assure une journée de formation et la DIE une demi-journée.

4.3.1 Public

Les personnes concernées peuvent être issues de différentes directions du Ministère (SIEP, DIE, SNUM) ou autres structures.

4.3.2 Compétences

- Prérequis : suivre le module d'autoformation en ligne consacré à la circulaire surfaces.

- Compétences visées :

 - Intégrer les orientations de la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles de l'État.
 - Préciser les typologies d'espaces de travail et les différents concepts d'aménagement, ainsi que leurs usages, leurs avantages et inconvénients.
 - Utiliser une méthodologie pour bâtir un état des lieux intégrant les dimensions techniques et humaines, recueillir les besoins pour aujourd'hui et pour demain.
 - Choisir un concept d'aménagement selon des critères à déterminer.
 - Réussir la transition, en coconstruisant le projet, en associant la chaîne hiérarchique et les équipes.
 - Prévoir un plan d'accompagnement du changement.

- Appréhender la conception technique des nouveaux espaces de travail.

4.3.3 Durée estimative et dates des formations à venir du lot n°3

Les dates de formation sur 2027 seront définies en accord avec le titulaire du marché :

➢ durée 1,5 jour, 4 sessions catalogue par an.

Soit un besoin global de journées de formation catalogue sur les nouveaux espaces de travail estimé à 6 jours par an. Par ailleurs, des demandes de formations spécifiques sont émises chaque année par différentes directions (SIEP, DIE, SNUM) ou d'autres ministères. Ces demandes viennent en moyenne augmenter de 3 jours le besoin global. Au total, le besoin estimé de journées de formations catalogue ou spécifiques s'élève à 9 jours par an.

4.3.4 Profil des formateurs, équipe pédagogique, coordonnateur pédagogique pour le lot n°3

- **Consultant, spécialiste des nouveaux espaces de travail.**
- **Représentante de la DIE pour le module technique, spécialisée dans l'expertise des projets immobiliers**.

Pour ce lot, l'équipe pédagogique du titulaire doit comporter un minimum de 3 formateurs.

Le titulaire désigne un coordonnateur pédagogique, dans son mémoire technique remis à l'appui de l'offre, qui est l'interlocuteur principal de l'IGPDE et du BAMAC, pouvant être joignable par téléphone ou par courrier électronique.

Le coordonnateur pédagogique est chargé de :

- présenter la proposition pédagogique des formations ;
- s'assurer de la bonne transmission par les formateurs à l'IGPDE des supports de cours, des exercices pratiques et toute documentation jugée nécessaire à la tenue des formations ;
- assurer la cohérence des formations proposées ;
- suivre le calendrier des formations avec le représentant de l'IGPDE ;
- proposer l'intervenant adapté pour chaque prestation ;
- assurer auprès de ses formateurs la transmission des informations et des demandes de l'IGPDE et de la bonne prise en compte par ceux-ci ;
- participer à la réunion de démarrage. Le coordonnateur pédagogique pourra être accompagné lors de cette réunion par des formateurs appelés à intervenir à l'IGPDE ;
- corriger, le cas échéant, tout défaut de la prestation ;
- participer aux réunions d'avancement et suivi de l'avancement de projet.
- faire le lien pour les échanges administratifs.

4.3.5 Méthodes pédagogiques

La formation se déroulera en présentiel ou à distance.

Elle devra être très concrète et opérationnelle et utiliser une méthode de formation participative, favorisant les échanges et débats à l'intérieur du groupe.

En amont de la formation, un questionnaire permettra de valider les prérequis en matière de comptabilité et d'analyse financière.
Par ailleurs, un questionnaire est envoyé par l'IGPDE aux participants avant la formation pour recueillir leurs attentes. **Le titulaire conçoit les questionnaires et analyse les retours**.

Le prestataire propose des **apports théoriques** ainsi que des **illustrations, exercices et cas pratiques** en lien avec le contexte MEF, transposables dans les divers contextes professionnels des stagiaires, ainsi que des **outils directement opérationnels** (par exemple des grilles d'audit). Ils tiendront compte, autant que faire se peut, des attentes des stagiaires exprimés en amont par questionnaires individuels communiqués par l'IGPDE au titulaire du marché.

Des quiz seront proposés en cours et en fin de formation.

Les propositions de formations mixtes seront accueillies favorablement.

5 ORGANISATION PEDAGOGIQUE DES FORMATIONS EN DISTANCIEL OU PRESENTIEL (COMMUNE AUX 3 LOTS)

5.1 Lieux de la formation

Les formations peuvent se dérouler dans les locaux de l'IGPDE - 20, allée Georges Pompidou à Vincennes - ou dans les locaux des ministères économiques et financiers à Paris ou dans les locaux de l'administration en Île de France et ponctuellement dans les régions métropolitaines (hors Corse) et les territoires ultramarins. Les formations peuvent également se dérouler en distanciel. **Les frais de déplacement sont compris dans les prix du marché à l'exception des déplacements ultramarins qui font l'objet d'un remboursement par l'IGPDE sur justificatif dans la limite du coût d'un déplacement en classe économique.**

5.2 Durée

La durée d'une journée de stage est fixée à six heures hors pauses.

5. 3 Taille des groupes

Chaque session est composée d'un groupe de 8 à 16 stagiaires. L'effectif minimum par groupe est de 8 stagiaires.

5.4 Outils

Les formateurs ont à leur disposition le matériel suivant en présentiel : vidéo projecteur, ordinateur, tableau blanc, paperboard.

L'animation peut comporter l'utilisation en présentiel d'écran numérique interactif qui permet d'animer et de conserver les données issues des actions de formation.

L'animation peut comporter l'utilisation en présentiel ou distanciel des outils suivants :

- Application Wooclap qui permet de réaliser des sondages et d'animer les actions de formation ;
- Plateforme LMS de module d'autoformation en ligne Talentsoft qui permet la diffusion de ressources pédagogiques en ligne (documents, audio, vidéo, modules d'autoformation en ligne au format scorm).

Les classes virtuelles doivent pouvoir s'organiser par principe sur l'outil interne mis à disposition par l'IGPDE (outil de visioconférence/classe virtuelle) qui est actuellement WEBEX *pour des raisons de sécurité des systèmes d'information, de compatibilité avec les postes de travail des agents et d'homogénéité des conditions de formation. L'IGPDE fournit gratuitement au titulaire les accès et droits d'animation nécessaires, sans qu'aucune licence ne soit exigée de sa part. Le titulaire reste libre de choisir ses outils, logiciels et méthodes pour préparer et concevoir ses interventions*

À titre exceptionnel, et après validation préalable de l'IGPDE, le titulaire peut recourir à sa propre solution de visioconférence sous réserve de respecter les contraintes légales communes en matière de RGPD - protection des données personnelles et de *satisfaire cumulativement aux conditions suivantes :*

- *accès des participants depuis un navigateur sur un poste ministériel, sans installation ni création de compte ;*
- *compatibilité avec les dispositifs de filtrage du réseau ministériel ;*
- *chiffrement des flux ;*
- *hébergement des données dans l'Union européenne et conformité au RGPD ;*
- *fonctionnalités a minima équivalentes à celles de la solution de l'IGPDE (partage d'écran et de supports, sondages, sous-groupes, enregistrement et retransmission).*

En outre, la solution de visioconférence proposée par le titulaire doit a minima offrir les fonctionnalités suivantes :

- Échanger à distance en audio (ordinateur ou téléphone) et vidéo (webcam et micro pouvant être désactivés par les participants ou le formateur)
- Diffuser une présentation
- Partager différents médias (écran, contenu, navigateur, tableau blanc et applications) sur les ordinateurs des participants
- Discuter en instantané via un « tchat » intégré
- Lever la main
- Créer des sous-groupes

Le titulaire s'engage à ce que la solution de visioconférence soit :

- En conformité avec le règlement général sur la protection des données « RGPD » ;
- Accessible depuis les réseaux intranet de l'administration pour les agents suivant les formations distancielles depuis leur bureau professionnel ;
- Accessible depuis Internet via un navigateur web ;
 - Compatible avec la technologie WebRTC (Web Real-Time Communication) en mode TURN (Traversal Using Relay NAT) ;
- Compatible a minima avec les navigateurs Firefox et Microsoft Edge (dernières versions mises en place aux ministères économiques et financiers).

5.5 Évaluation

Le titulaire participe avec l'IGPDE à l'ensemble du processus d'évaluation, qui peut prendre différentes formes.

Une évaluation des prérequis et/ou du niveau initial de compétences est effectuée par le titulaire en début de formation, par questionnaire pouvant prendre la forme d'un quiz, d'un QCM ou d'un autodiagnostic. Par ailleurs, un questionnaire d'autodiagnostic des compétences à remplir en début et fin de formation est proposé par l'IGPDE à chaque stagiaire dans le cadre de sa démarche qualité.

Une évaluation des acquis peut également être effectuée par le titulaire en fin de formation.

En outre, une évaluation orale et/ou écrite, en fin de formation présentielle est effectuée par l'IGPDE, afin de mesurer la satisfaction des participants. L'évaluation écrite se fait par questionnaire électronique

adressé aux participants (annexe 4). Le tour de table se déroule sans la présence du formateur. Dans le cas d'une formation spécifique, il peut se dérouler en présence d'un représentant du service demandeur.

Par ailleurs, le formateur est tenu de remplir sur la plateforme de l'IGPDE, pour chaque session et dans un **délai de 8 jours à compter de la fin de la formation**, un bilan pédagogique écrit portant sur le déroulement de la formation et faisant part de ses commentaires et de ses propositions d'amélioration (annexe 3). Il doit également produire au sein de ce bilan une analyse succincte de la progression du groupe en matière de compétences entre le début et la fin de la formation.

Les évaluations peuvent servir de base à l'évolution du contenu de la formation ou des méthodes pédagogiques (cette actualisation permanente est incluse dans le prix de l'animation).

6 PRESTATIONS ATTENDUES

6.1 Conception initiale

Le titulaire assure la conception de toutes les formations décrites à l'article relatif aux projets de formation du présent document.

Le titulaire doit être capable d'intégrer un ou plusieurs modules d'autoformation en ligne fourni par l'IGPDE dans la formation qu'il propose (soit en prérequis, soit en ressource complémentaire).

Le coût de conception est unitaire à caractère de forfait et comprend notamment pour toutes les formations :

- la conception et la rédaction, pour les formats présentiel et distanciel :
 - d'un déroulé pédagogique, détaillé selon le modèle joint (annexe 2), décrivant pour chaque séquence : l'objectif poursuivi, la durée, la ou les thématique(s) traitée(s), la méthode pédagogique et les outils utilisés. Le déroulé pédagogique doit être adapté à la modalité de formation (présentielle ou distancielle ou autoformation en ligne si précisé) ;
 - d'une fiche pédagogique (annexe 1) ;
 - du support stagiaire, daté et respectant la charte graphique de l'IGPDE ;
 - des activités d'ancrage mémoriel et cas pratiques ;
 - d'un questionnaire permettant de préciser les attentes des participants ;
 - des questionnaires d'évaluation des prérequis (ou des compétences initiales) en amont de formation et des acquis « à chaud ».
- la ou les réunions d'information et de validation par l'IGPDE (le coût de ces réunions y compris les frais de déplacement des intervenants est inclus dans le coût de conception et ne peut, en aucun cas, donner lieu à une facturation supplémentaire) ;
- les ajustements qui pourraient être demandés tant au niveau du contenu de la formation qu'au niveau des supports notamment au vu des évaluations durant la durée du marché.

6.2 Conception d'une formation supplémentaire

Le titulaire peut concevoir une nouvelle formation pour répondre à une demande de l'IGPDE en cours de marché. Dans ce cas, **le coût de conception est unitaire et par demi-journée**, par formation et comprend notamment :

- La conception et la rédaction, pour un stage ou un module :

- d'un déroulé pédagogique détaillé, décrivant pour chaque séquence : l'objectif poursuivi, la durée (à titre indicatif), la ou les thématique(s) traitée(s), la méthode pédagogique et les outils utilisés ;
- d'une fiche programme pédagogique (annexe 1) ;
- du support stagiaire ;
- des questionnaires d'évaluation des prérequis (ou des compétences initiales) en amont de formation et des acquis « à chaud ».

➢ La ou les réunions d'information et de validation par l'IGPDE (le coût de ces réunions est inclus dans le coût de conception et ne peut, en aucun cas, donner lieu à une facturation supplémentaire) ;

➢ Les ajustements qui pourraient être demandés suite à la session test, tant au niveau du contenu de la formation qu'au niveau des supports notamment au vu des évaluations.

Toute conception donnera lieu à l'envoi par le titulaire **d'un devis** qui sera soumis à la validation de l'IGPDE. Le devis comprend au minimum la prestation à réaliser et les livrables associés, le nombre de jours d'intervention, le délai d'exécution et le coût (tous frais inclus). Le titulaire s'engage à faire parvenir ce devis à l'IGPDE **dans un délai maximal de huit (8) jours ouvrés** à compter de la date de réception de la demande écrite (E-mail, courrier). Ce devis doit être réalisé sur la base des prix définis à l'annexe financière.

Seuls les devis validés et acceptés donnent lieu à l'émission d'un bon de commande.

6.3 Adaptation du contenu de la formation et des supports

Le titulaire assurera **l'actualisation régulière des fiches programmes, des supports** pédagogiques et de la documentation remise aux stagiaires en fonction de l'évolution du contexte et de la réglementation ainsi que des évaluations réalisées.

Le coût de cette actualisation permanente est inclus dans le coût d'animation.

Seuls sont constitutifs d'une **prise en charge au titre du coût d'adaptation de la formation et des supports de formation, les travaux justifiés** :

➢ par une évolution importante du cadre réglementaire ou législatif notamment, dans les domaines relevant du champ du marché ;

➢ par la mise en œuvre d'une formation spécifique de type « catalogue adapté » (nécessitant un travail de contextualisation demandé par le service commanditaire) ou « sur mesure » (empruntant aux thématiques du catalogue mais constituant une formation nouvelle s'appuyant sur un travail d'adaptation important) ;

Le coût d'adaptation est unitaire et par demi-journée, par formation (qu'elle se déroule en présentiel et/ou à distance, ou en autoformation en ligne), et comprend :

Pour une évolution significative, notamment du cadre réglementaire ou législatif :

➢ la mise à jour du déroulé pédagogique, de la présentation PPT, des exercices et corrigés, des activités d'ancrage mémoriel, du questionnaire d'évaluation des compétences en amont et fin de formation ;

➢ la mise à jour du programme détaillé.

Pour la mise en œuvre d'une formation spécifique de type catalogue adapté ou sur mesure :

- la réalisation du déroulé pédagogique, contextualisé ou intégrant les séquences conçues spécifiquement pour répondre à la demande du client, de la présentation PPT, des exercices et corrigés ;
- la production d'un programme détaillé ;
- l'organisation d'une ou plusieurs réunions tripartites en présentiel ou téléphoniques de préparation de la formation spécifique.

Dans le cas d'une formation spécifique nécessitant une adaptation aux besoins particuliers des participants, la charge de travail est estimée à une demi-journée ou une journée, selon l'ampleur des ajustements à effectuer.

Toute adaptation donnera lieu à l'envoi par le titulaire d'un devis qui sera soumis à la validation de l'IGPDE.

Le devis comprend au minimum la prestation à réaliser et les livrables associés, le nombre de jours d'intervention, le délai d'exécution et le coût (tous frais inclus). Le titulaire s'engage à faire parvenir ce devis à l'IGPDE dans **un délai maximal de huit (8) jours ouvrés** à compter de la date de réception de la demande écrite (E-mail, courrier). Ce devis doit être réalisé sur la base des prix définis à l'annexe financière.

Seuls les devis validés et acceptés donnent lieu à l'émission d'un bon de commande.

6.4 Conversion au format mixte (autoformation en ligne et présentiel simultanés) d'un module initialement en présentiel ou en distanciel

Le coût de conversion est unitaire et par demi-journée, par formation (qu'elle se déroule en présentiel ou à distance) et comprend :

Pour une évolution significative, notamment du cadre réglementaire ou législatif :

- La mise à jour du déroulé pédagogique de la présentation PPT, des exercices et corrigés, des activités d'ancrage mémoriel, du questionnaire d'évaluation des compétences en amont et fin de formation
- La mise à jour du programme détaillé

Pour la mise en œuvre d'une formation de type catalogue adapté ou sur mesure :

- La réalisation du déroulé pédagogique, contextualisé ou intégrant les séquences conçues spécifiquement pour répondre à la demande du client, de la présentation PPT, des exercices et corrigés ;
- La production d'un programme détaillé
- l'organisation d'une ou plusieurs réunions tripartites en présentiel ou téléphoniques de préparation de la formation spécifique

Dans le cas d'une formation spécifique nécessitant une adaptation aux besoins particuliers des participants, la charge de travail est estimée à une demi-journée ou une journée, selon l'ampleur des ajustements à effectuer.

Toute adaptation donnera lieu à l'envoi par le titulaire d'un devis qui sera soumis à la validation de l'IGPDE.

Le devis comprend au minimum la prestation à réaliser et les livrables associés, le nombre de jours d'intervention, le délai d'exécution et le coût (tout frais inclus). Le titulaire s'engage à faire parvenir ce devis à l'IGPDE dans un délai maximal de huit (8) jours ouvrés à compter de la date de réception de la demande écrite (E-mail, courrier). Ce devis doit être réalisé sur la base des prix définis à l'annexe financière.

Seuls les devis validés et acceptés donnent lieu à l'émission d'un bon de commande.

6.5 Animation de formations en présentiel

Le coût d'animation est unitaire à caractère de forfait par jour et par groupe.

Il comprend :

- l'animation par un ou plusieurs intervenants ;
 - l'établissement d'un bilan réalisé par le formateur ;
 - les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement du ou des intervenants ;
 - la fourniture du support-stagiaire sous forme numérique ;
 - l'actualisation permanente de la formation ;
 - l'analyse des questionnaires d'évaluation des prérequis / acquis ;
 - les ajustements qui pourraient être demandés tant au niveau du contenu de la formation qu'au niveau des supports notamment au vu des évaluations ;
 - tous les frais annexes et les matériels nécessaires à l'exécution des prestations ;
 - toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres applicables aux prestations.

Pour certains stages, la durée de l'animation peut être d'une demi-journée, pour les stages d'une durée d'une demi-journée voire inférieure à une demi-journée, le coût d'une demi-journée d'animation est facturée.

La duplication des supports pédagogiques est assurée par l'IGPDE.

Les supports pédagogiques et la documentation destinés aux stagiaires sont dans tous les cas adressés à l'IGPDE par le titulaire **au moins dix jours calendaires** avant le début de la formation sous forme dématérialisée.

Ils comportent obligatoirement le logo de l'IGPDE, **respectent la charte graphique de l'Institut et doivent être datés.** Les informations et données utilisées dans les supports pédagogiques doivent être actualisées ; les sources et les références utilisées doivent être systématiquement mentionnées. Le contenu des supports pédagogiques doit être rédigé en langue française.

Les sessions de formation peuvent, en tant que de besoin, s'organiser à distance sous forme de classe virtuelle.

6.5.1 Animation d'une formation au format classe virtuelle sur l'outil de l'IGPDE

L'outil de visio-conférence utilisé par l'IGPDE est actuellement **Webex** pour la quasi-totalité des sessions.

Le coût unitaire à caractère de forfait d'une journée d'animation pour un groupe de stagiaires comprend :

- la participation au test de connexion organisé par l'IGPDE ;
- l'animation par un ou plusieurs intervenants ;
- la fourniture du support-stagiaire sous forme numérique comportant le logo de l'IGPDE ;
- l'actualisation permanente de la formation ;
- l'analyse du questionnaire d'évaluation des attentes, le cas échéant ;
- l'établissement d'un bilan réalisé par le ou les formateurs à l'issue de chaque session ;
- tous les frais annexes et les matériels nécessaires à l'exécution des prestations ;
- toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres applicables aux prestations.

Les supports pédagogiques et la documentation destinés aux stagiaires sont dans tous les cas adressés par le titulaire à l'IGPDE **10 jours ouvrés avant le début de la formation sous** forme dématérialisée. L'IGPDE se chargera de les transmettre aux stagiaires.

Pour certains stages, la durée de l'animation peut être d'une demi-journée. Pour les stages d'une durée d'une demi-journée voire inférieure, le coût à la demi-journée sera facturé.

6.5.2 Animation d'une formation au format classe virtuelle sur l'outil du prestataire

L'outil de classe virtuelle du prestataire devra satisfaire aux impératifs de sécurité des systèmes d'information mis en œuvre par l'administration, avec une efficacité a minima comparable à celle de l'outil Webex et répondre aux exigences indiquées à l'article 5.4 du CCTP.

Le coût unitaire à caractère de forfait d'une journée d'animation pour un groupe de stagiaires comprend :

- la mise à disposition de l'outil du prestataire pour chaque utilisateur ;
- la gestion des comptes utilisateurs : création, administration, notification aux apprenants ;
- la réalisation d'un test de connexion ;
- l'assistance technique ;
- l'animation par un ou plusieurs intervenants ;
- l'établissement d'un bilan réalisé par le ou les formateurs à l'issue de chaque session ;
- la fourniture du support-stagiaire sous forme numérique comportant le logo de l'IGPDE ;
- l'actualisation permanente de la formation ;
- l'analyse du questionnaire d'évaluation des attentes, le cas échéant ;
- tous les frais annexes et les matériels nécessaires à l'exécution des prestations ;
- toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres applicables aux prestations.

Les supports pédagogiques et la documentation destinés aux stagiaires sont dans tous les cas adressés par le titulaire à l'IGPDE **10 jours ouvrés avant le début** de la formation sous forme dématérialisée. L'IGPDE se chargera de les transmettre aux stagiaires.
Pour certains stages, la durée de l'animation peut être d'une demi-journée Pour les stages d'une durée d'une demi-journée voire inférieure à une demi-journée, la demi-journée sera facturée.

6.6 Conception, participation et mise à disposition de modules d'autoformation en ligne

Le titulaire doit être en capacité de proposer des formations mixtes qui articulent un format en présentiel et un format en module d'autoformation en ligne. Le programme détaillé et le déroulé de formation sont préalablement validés par l'acheteur après demande de devis. La méthodologie proposée pour leur conception doit être en conformité avec la qualité de celle détaillée dans l'offre du titulaire.

L'acheteur se réserve le droit de demander au titulaire une étude d'opportunité de l'adaptation ou de la conception d'un module d'autoformation en ligne sans pour autant conduire à sa conception. **Le coût d'étude d'opportunité est unitaire par demi-journée. L'IGPDE devient propriétaire des résultats de cette étude.**

Les modules d'autoformation en ligne pourront comprendre des apports de contenus textuels, des animations, des vidéos, des quiz et de l'interactivité.

Ces modalités visent à permettre d'aborder certaines notions théoriques en amont et de consacrer plus de temps, lors du présentiel, aux exercices, cas pratiques et échanges entre pairs.

Les modules d'autoformation en ligne sont intégrés à la plateforme d'apprentissage en ligne de l'IGPDE. En cas d'évolution des outils de l'IGPDE pendant la durée de l'accord-cadre, le titulaire adapte ses modalités d'intervention, sans modification substantielle des conditions d'exécution.

6.6.1 Conception, réalisation et mise à disposition, sur la plateforme de l'IGPDE, d'un nouveau module d'autoformation en ligne sur mesure

Dans ce cadre, le prestataire assure :

- la conception pédagogique d'un dispositif de formation mixte ;
- la conception d'un nouveau module d'autoformation en ligne;

La prestation comprend :

- La réalisation du module d'autoformation en ligne;
- L'envoi du module réalisé au format SCORM.
- Les codes sources du fichier permettant à l'IGPDE d'effectuer des modifications mineures ultérieures ou des ajouts.
- Les phases de test sur la plateforme de l'IGPDE.

Pour ce qui concerne les modules d'autoformation en ligne conçus et réalisés sur mesure, l'IGPDE en devient propriétaire.

Le coût de conception et de réalisation de nouveaux modules d'autoformation en ligne sur mesure est unitaire par demi-journée. L'IGPDE en devient propriétaire. Ces modules sont ensuite mis à la disposition des stagiaires sur la plateforme de l'Igpde sans coût supplémentaire.

6.6.2 Participation à la conception d'un nouveau module d'autoformation en ligne sur mesure

L'IGPDE peut être amené à demander au titulaire du marché de participer à la conception d'un module d'autoformation en ligne. La prestation comprend :

- la participation à la conception d'un synopsis en partenariat avec l'équipe projet de réalisation du module d'autoformation en ligne ;
- la rédaction de contenus pédagogiques adaptés au besoin du synopsis ;
- L'élaboration du story-board ;
- Les phases de relecture et de modification du story-board, le cas échéant ;
- Les phases de test ;
- Les différentes réunions nécessaires avec l'IGPDE ;
- Pour la participation du prestataire à la conception d'un nouveau module d'autoformation en ligne sur mesure, le coût est unitaire par demi-journée. Pour ce qui concerne les modules d'autoformation en ligne conçus et réalisés sur mesure, l'IGPDE en devient propriétaire.

6.6.3 Mise à disposition, sur la plateforme de l'Igpde, d'un module d'autoformation en ligne existant

Pour ce qui concerne la mise à disposition sur la plateforme de l'IGPDE de modules existants, le coût est unitaire à caractère de forfait et comprend :

- Les tests de compatibilité avec la plateforme de l'Igpde ;
- L'adaptation éventuelle du module pour le rendre compatible avec la plate-forme de l'IGPDE ;
- Le transfert des fichiers sur la plateforme de l'Igpde ;

- L'accès pour un groupe de 10 à 15 stagiaires pour un an ;
- les mises à jour du module d'autoformation en ligne.

Le module de formation doit être fonctionnel sur PC, Macintosh, client Linux par plusieurs types de navigateurs (Firefox, Edge), sur tablettes tactiles, smartphones et phablettes compatibles avec la plateforme de l'IGPDE.

Il devra obligatoirement être compatible avec l'application Talentsoft, qui permet une consultation des modules sur tablette et smartphone en « mode déconnecté » (sans connexion Internet).

Le module doit respecter les normes et standards garantissant la compatibilité avec les plateformes de module d'autoformation en ligne (SCORM 2004 uniquement) et HTML5.

Le module doit dans l'idéal comporter une fonctionnalité de « bookmarking », reprise des données de connexion à l'endroit où l'apprenant s'est arrêté.

6.6.4 Accès à un module d'autoformation en ligne existant sur l'outil du prestataire

Pour ce qui concerne l'accès à un module d'autoformation en ligne existant sur l'outil du prestataire, le coût est unitaire par stagiaire pour un an.

Ce coût inclut les mises à jour du module d'autoformation en ligne.

Pour chaque type de prestation, un devis est à établir par le titulaire du marché, il comprend au minimum la prestation à réaliser et les livrables associés, le nombre de jours d'intervention, le délai d'exécution et le coût (tous frais inclus**). Le titulaire s'engage à faire parvenir ce devis dans un délai maximal de huit (8) jours ouvrés** à compter de la date de réception de la demande écrite (E-mail, courrier). Les prix des prestations du devis sont fixés sur la base des prix prévus à l'annexe financière.

Seuls les devis validés et acceptés donnent lieu à l'émission d'un bon de commande.

7-LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Fiches programme pédagogiques vierges
- Annexe 2 : Modèle vierge de déroulé pédagogique
- Annexe 3 : Modèle questionnaire de satisfaction/évaluation « stagiaire »
- Annexe 4 : Modèle questionnaire « bilan prestataire »
- Annexe 5 : Tableau descriptif des actions de formation
- Annexe 5 bis lot n°1 :_nb sessions
- Annexe 6 lot n°1 : Parcours formations_TE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

IGPDE

OFFRE DE FORMATION
DE L'INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Intitulé de la formation (Marianne police 22)

Police de caractère de l'ensemble de la fiche : Marianne – police 11.

Code : **[réservé à l'IGPDE]**

Modalité de formation : **Présentiel/Mixte/Distanciel**

Niveau à atteindre : **Initiation / Maîtrise / Perfectionnement**

Durée : **… jour (s)**

Public

Décrire le type de public qui peut être intéressé par cette formation. Cela peut concerner le type d'emploi, les outils utilisés, les enjeux de la formation par rapport au public. Exemple : Prise de poste, mise à jour d'évolution réglementaire…

Toutes personnes en contact avec … ou chargées de …
Les emplois-référence du RIME particulièrement concernés par cette formation : XXX

Prérequis

Avoir suivi les formations… ou …. Et … ou équivalent.

Cette formation ne nécessite aucun prérequis

Objectifs de la formation : (entre 2 et 4 objectifs)

Ce que le stagiaire va acquérir durant la formation d'un point de vue général. Il ne s'agit pas des objectifs pédagogiques mais d'une vision claire et simple des objectifs globaux de la formation. L'objectif traduit l'évolution qu'on cherche à atteindre chez les stagiaires.

Attention il ne faut pas confondre avec les objectifs pédagogiques qui sont les objectifs opérationnels du formateur.

Compétences visées :

Pour rédiger se référer : au déroulé pédagogique et au Dictionnaire des compétences des métiers de l'État. Les compétences référencées dans le Dictionnaire pourront être spécifiées et contextualisées.

Savoirs :

- XX
- XX

Savoir-faire :

- XX
- XX

Savoir-être : (éventuellement)

- XX
- XX

Profil de l'intervenant(e) : (2 à 3 compétences communes pédagogiques et/ou techniques)

Mentionner l'expertise, la spécialisation dans le domaine en question ou dans le domaine de la formation.
Connaissances et expérience dans les techniques enseignées et dans la formation.
Expérience concrète
Capacité à communiquer, encadrer et coordonner un groupe.

Il ne s'agit pas de reporter le CV.

Contenu (Programme de formation)

Présentation générale
Il s'agit de mettre en avant les thèmes qui vont être abordés durant la formation, issus du déroulé pédagogique.

Le programme détaillé pourra être joint à la fiche programme

- XX
- XX
- XX

Méthodes pédagogiques et évaluation

Décrire les méthodes pédagogiques utilisées qui vont être mises en œuvre, questionnaire, mises en situation, utilisation d'environnement de test.

Exemples :
Entraînement sous forme de jeux de rôle

Mise à disposition de fiches méthode et de grille à compléter

Décrire les méthodes d'évaluation de la formation (à chaud/ à froid/évaluation de satisfaction/des acquis/quiz/jeux de rôles/autoévaluation) :

Exemples :

- Évaluation des acquis en cours de formation par le formateur (quiz, examen, mise en situation, etc.)
- Auto-évaluation à chaud des acquis
- Auto-évaluation différée des acquis
- Évaluation différée des acquis réalisée sans objectif de certification professionnelle
- Évaluation différée des acquis réalisée en vue d'une certification professionnelle

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

IGPDE

Annexe 2 : Modèle de déroulé pédagogique

Déroulé pédagogique : libellé de la formation

Action n° (Indiquer son numéro)	Objectifs de la formation :	**Reprendre les objectifs de la formation (tel que libellés sur la fiche catalogue)**

JOUR 1

Durée/ heure	Séquences	Objectifs pédagogiques	Thèmes clés	Modalités pédagogiques	Outils, supports, matériels
15 mn	**1 - Lancement de la formation**	Identifier les enjeux et les attentes de la formation et créer un climat favorable à l'apprentissage.	• Présentation des participant(e)s et de(s) l'intervenant(e)s • Présentation du programme et des règles du jeu de la formation • Rappel du rôle d'acteur(rice) de la formation des stagiaires.	• Exposé de l'intervenant (e)s • Tour de table • Jeu brise-glace, météo, • Evaluation des compétences, etc.	• Diffusion PPT • Jeu de cartes « brise-glaces » • Questionnaire d'auto-évaluation des compétences
	2 -				
	3 -				
	4 -				
	……				
	… - Clôture	Évaluation à chaud	Bilan de la formation au regard des objectifs pédagogiques	• Modalité évaluation des compétences (exercice, questionnaire, autoévaluation) • Tour de table • Questionnaire d'évaluation à chaud si réalisé en salle	

Observation : prévoir pauses (matin, déjeuner, après-midi).

ATTENDUS DE L'IGPDE SUR LES DEROULES PEDAGOGIQUES

- **Référentiel QUALIOPI**

 L'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE), est certifié Qualiopi sur le cœur de métier de la formation. Cette démarche exige que les compétences visées soient mentionnées pour chaque formation. Dans ce contexte, toute formation doit désormais disposer d'un déroulé pédagogique précisant les objectifs/compétences opérationnels visés et la manière de les mettre en œuvre durant la formation.

- **Structure du déroulé pédagogique**

 Il peut reprendre une matrice fournie ou proposer une autre structure, tant que les éléments essentiels sont présents.

- **Durée / Horaires**

 L'indication de la durée consacrée à chaque séquence est essentielle pour une cohérence globale et pour le respect du temps alloué à la formation.

- **Séquences**

 Le déroulé pédagogique est découpé en séquences cohérentes. Celles-ci visent un attendu ou des connaissances, nécessaires à la réalisation d'une compétence visée dans la formation. Chaque séquence est une unité de travail avec un début et une fin.

- **Evaluation**

 Évaluation des acquis : l'évaluation est opérée à plusieurs étapes de la formation et c'est autour de cette évaluation que s'organise le contenu proposé. Il est donc important de prévoir ces séquences spécifiques pour l'évaluation des acquis, des capacités, des compétences.
 Clôture : n'oubliez pas la séquence de clôture de la formation (tour de table et questionnaire d'évaluation à chaud de l'IGPDE).

- **0bjectifs pédagogiques / compétences visées / attendus**

 Libellés au moyen d'un verbe d'action, ils ciblent les compétences, ou attendus de la séquence. Ces objectifs sont orientés vers ce que devra mettre en œuvre le stagiaire en situation professionnelle.

- **Thèmes clés / Contenus**

 Pour chaque séquence, les thèmes de travail permettent de situer les connaissances abordées. Le contenu détaillé sera précisé dans le programme et le support.

- **Méthodes pédagogiques et évaluation/ modalités**

 Cette colonne mentionne pour chaque séquence :
 - La méthode pédagogique utilisée ;
 - Les modalités d'animation.

 Il convient de décrire :
 - Les activités, les types d'exercices ;
 - Les modalités d'animation (en groupe, en binôme, en individuel etc.).

 IMPORTANT : tout exercice est finalisé par un tour de table ou toute méthode permettant de clôturer l'exercice (méta-analyse, échange, feed-back entre stagiaires et formateur).

- **Outils / Supports / Matériels**

 Il s'agit de préciser les différents supports ou matériels utilisés pour mettre en œuvre les modalités pédagogiques par séquence (diaporama, vidéo, quiz, ice-breaker Wooclap, reprographie, matériel ou configuration mis à disposition par l'IGPDE….).

Annexe 3 : Modèle questionnaire « bilan prestataire »

Bilan de l'intervenant.e :

Question	Commentaires
Appréciation sur le groupe :	
Maîtrise des prérequis	
Homogénéité	
Participation	
Autres appréciations :	
Respect du programme	
Respect de la méthode pédagogique	
Adéquation de la durée de la formation	
Aménagement(s) apporté(s)	
Progression des compétences visées	
Aménagement(s) à apporter	
Qualité de l'organisation matérielle	
Remarques complémentaires	

Annexe 4 : Questionnaire de satisfaction/évaluation « stagiaire »



Question 1 :

Les objectifs de la formation (rappelés précédemment) ont-ils été atteints ?

Cocher une valeur en fonction de votre appréciation, puis cliquez sur la flèche à droite pour continuer

0 - insatisfaisant	2 - peu satisfaisant	4 - satisfaisant
1 - très peu satisfaisant	3 - moyennement satisfaisant	5 - très satisfaisant

Commentaires :

Saisissez votre réponse à l'aide de votre clavier, puis cliquez sur la flèche à droite pour continuer

Question 2 :

Quelle est votre appréciation sur l'expertise de l'intervenant ?

Cocher une valeur en fonction de votre appréciation, puis cliquez sur la flèche à droite pour continuer

0 - insatisfaisant	2 - peu satisfaisant	4 - satisfaisant
1 - très peu satisfaisant	3 - moyennement satisfaisant	5 - très satisfaisant

Commentaires :

Saisissez votre réponse à l'aide de votre clavier, puis cliquez sur la flèche à droite pour continuer

Question 3 :

Quelle est votre appréciation sur la méthode pédagogique de l'intervenant ?

Cocher une valeur en fonction de votre appréciation, puis cliquez sur la flèche à droite pour continuer

0 - insatisfaisant	2 - peu satisfaisant	4 - satisfaisant
1 - très peu satisfaisant	3 - moyennement satisfaisant	5 - très satisfaisant

Commentaires :

Saisissez votre réponse à l'aide de votre clavier, puis cliquez sur la flèche à droite pour continuer

Question 4 :

Vos commentaires :

Saisissez votre réponse à l'aide de votre clavier, puis cliquez sur la flèche à droite pour continuer

Quels sont les points forts de cette formation ?

Saisissez votre réponse à l'aide de votre clavier, puis cliquez sur la flèche à droite pour continuer

Question 5 :

La durée de cette formation vous semble-t-elle adaptée ?

Saisissez votre réponse, puis cliquez sur la flèche à droite pour continuer

Trop courte	Satisfaisante	Trop longue

Commentaires :

Saisissez votre réponse à l'aide de votre clavier, puis cliquez sur la flèche à droite pour continuer

Question 6 :

Quelle est votre appréciation sur la qualité de l'organisation matérielle de la formation (salles, documentation, matériel pédagogique, locaux) ?

Cocher une valeur en fonction de votre appréciation, puis cliquez sur la flèche à droite pour continuer

0 - insatisfaisant	2 - peu satisfaisant	4 - satisfaisant
1 - très peu satisfaisant	3 - moyennement satisfaisant	5 - très satisfaisant

Commentaires :

Saisissez votre réponse à l'aide de votre clavier, puis cliquez sur la flèche à droite pour continuer

Question 7 :

Au final, quelle est votre appréciation globale de cette formation ?

Cocher une valeur en fonction de votre appréciation, puis cliquez sur la flèche à droite pour continuer

0 - insatisfaisant	2 - peu satisfaisant	4 - satisfaisant
1 - très peu satisfaisant	3 - moyennement satisfaisant	5 - très satisfaisant

Question 8 :

VOS EVENTUELLES REMARQUES ET SUGGESTIONS COMPLEMENTAIRES
(Autres thèmes de formation, autres formats, autres outils pédagogiques, etc...)

Saisissez votre réponse à l'aide de votre clavier, puis cliquez sur la flèche à droite pour continuer